

Le dialogue a repris en janvier 1986 au moment où le groupe de Contadora et le nouveau groupe de soutien de Lima (Argentine, Brésil, Uruguay et Pérou) se sont réunis. Les deux entités ont publié le message de Caraballeda qui demandait, entre autres, la fin de tout appui extérieur destiné aux forces non gouvernementales, la suspension de toutes les manoeuvres militaires internationales et la reprise des pourparlers entre les États-Unis et le Nicaragua.

Le 14 janvier, les cinq gouvernements d'Amérique centrale, réunis à l'occasion de l'investiture du président guatémaltèque Cerezo, ont publié une déclaration commune appuyant le message de Caraballeda. En février, les ministres des Affaires étrangères de Contadora et du Groupe de soutien se sont rendus à Washington pour tenter de dissuader l'Administration d'accroître son aide aux *contras*. Peu après, les huit ministres en question, réunis en Uruguay, ont produit une déclaration affirmant que, pour établir l'ordre et le droit dans les pays de la région, il fallait absolument dissoudre les mouvements insurrectionnels et les forces militaires non officielles." (Communiqué du Punta del Este, 28 février 1986.)

Le 12 mars, les sous-ministres des Affaires étrangères du Nicaragua et du Costa Rica se sont entendus pour établir un mécanisme de surveillance des frontières et améliorer leurs relations bilatérales. Depuis lors, des représentants des cinq pays centra-méricains concernés se sont réunis à quelques reprises, entre eux et avec leurs homologues de Contadora et du Groupe d'appui, pour tenter de signer le traité avant le 6 juin. À cette date, un désaccord persistait sur certains points, mais le lendemain, le Groupe de Contadora a remis aux cinq gouvernements en question une troisième version du traité. Celle-ci renforçait les dispositions interdisant les manoeuvres militaires internationales dans la région et faisait de nouvelles propositions sur la réduction des armements. Le 21 juin, le Nicaragua acceptait cette dernière version, que rejetaient le Salvador, le Honduras et le Costa Rica. Le gouvernement salvadorien a alors demandé que le groupe de Contadora soit restructuré ou dissous.

PERSPECTIVES DE PAIX

Les perspectives de paix en Amérique centrale demeurent sombres. Faisant valoir que le gouvernement du Nicaragua ne négocierait pas à moins d'être soumis à de plus fortes pressions en ce sens, l'administration Reagan a poursuivi sa campagne en faveur d'une aide militaire aux *contras*. Le 25 juin 1986, la Chambre des représentants a approuvé par une faible majorité l'octroi de crédits supplémentaires de 100 millions de dollars à ces forces, et le Sénat a soutenu cette décision. Le gouvernement sandiniste ne semble pas vouloir céder à cette pression, ni

modifier sa façon de traiter avec les opposants de l'intérieur.

Le 27 juin, la Cour internationale de Justice a rendu son jugement sur le litige américano-nicaraguayen. Elle a rejeté la thèse de légitime défense invoquée par le gouvernement américain pour justifier sa politique envers Managua. Elle a statué :

qu'en formant, armant, équipant, finançant et approvisionnant les forces *contras* ou en encourageant, appuyant et aidant par d'autres méthodes des éléments militaires ou para-militaires contre la république du Nicaragua ou au sein de celle-ci, les États-Unis ont agi contre la république du Nicaragua, en violation des obligations leur incombant en vertu du droit international et leur interdisant d'intervenir dans les affaires d'un autre État.

La Cour a aussi précisé que les États-Unis devaient mettre fin à ces actes et accorder une compensation au Nicaragua pour les violations de la loi citées dans le jugement. Le Département d'État a rejeté la décision de la Cour en alléguant qu'elle n'était pas habilitée à trancher des questions militaires de ce genre.

Raffermie dans ses positions par le vote du Congrès, l'administration Reagan est peu encline à cesser d'appuyer les *contras* et à enjoindre ses alliés centraméricains de signer le dernier projet de Contadora. Dans une telle conjoncture, il y a bien peu de chances pour que le Nicaragua signe tout traité qui l'obligerait à renvoyer les conseillers militaires étrangers et à réduire ses forces armées.

Malgré tous ces obstacles (et d'autres encore), le Canada considère toujours l'initiative de Contadora comme étant le meilleur instrument pour instaurer la paix dans la région. En juillet 1986, M. Clark a envoyé le message qui suit aux pays membres du groupe de Contadora et du groupe de Lima :

"Je suis vivement préoccupé, tout comme vous devez l'être, par le fait que tant d'efforts soutenus en vue de créer des conditions et de trouver une formule favorisant une réconciliation pacifique en Amérique centrale n'ont pas encore abouti. Je tiens à vous assurer que le gouvernement du Canada maintient son appui à l'initiative de Contadora et qu'il garde le même respect pour la compétence et le dévouement avec lesquels vous n'avez cessé de rechercher la paix et la coopérations.

Je crains, comme vous tous, la militarisation accrue et les autres dangers qui s'en suivraient si le groupe de Contadora était dissous et le dialogue interrompu." (sic)¹⁸